

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RONCHIN**

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
11 AVRIL 2023 à 18 H 00**

L'an deux mille vingt trois, le onze avril, dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de RONCHIN s'est réuni à l'EHPAD, salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Patrick GEENENS, Président du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été faite le quatre avril deux mille vingt trois, laquelle convocation a été affichée à la porte du CCAS, conformément à la loi.

Nombre de personnes en exercice : 13

Étaient présents au début de la séance : Mesdames CLAEYS Yvette, DUROT Céline, HELOUIN Geneviève, MEBARKIA Khalissa, VERHAEGHE Colette, Messieurs DUFLOT Pierre, GEENENS Patrick, PATOU Jean- Claude.

Absent(s) ayant donné procuration : HOFACK Béatrice, PETIT Catherine, DERAM Bernard, DOUTEMENT Bernard, PYL Jean- François

Le quorum étant atteint Monsieur le Président salue les membres du conseil et ouvre la séance à 18 heures 08.

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 28/02/2023**

Monsieur le Président sollicite la validation du procès-verbal de la séance du 28 février 2022 par les membres du conseil d'administration et les interroge sur les éventuelles remarques qu'ils auraient à formuler avant de procéder au vote pour son adoption.

Les membres de l'assemblée n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**EHPAD – Adoption du compte de gestion 2022**

Après que les membres du conseil d'administration aient préalablement pris connaissance du compte de gestion 2022 dans le dossier préparatoire du conseil qui leur a été transmis, Monsieur le Président appelle au vote du compte de gestion 2022.

Monsieur le Président entendu, les membres de l'assemblée, après en avoir discuté et délibéré, adoptent à l'unanimité, le compte de gestion 2022 du receveur principal pour l'EHPAD.

**EHPAD - Adoption du compte administratif 2022**

Le compte administratif de l'EHPAD pour l'année 2022 est présenté par le directeur de l'EHPAD, qui débute par le bilan de l'activité.

La capacité d'accueil de l'EHPAD s'élève à 27.740 journées (76 lits x 365 jours). L'établissement a réalisé un taux d'occupation de 97,7 %. La durée moyenne de séjour est de 3 mois et 6 jours.

Au 1er janvier 2022, l'établissement accueillait 74 personnes.

La moitié vient de Ronchin, et 10 viennent d'une autre région que le Nord.

Au 31 décembre 2022, la population accueillie était composée de 68 femmes (89 %), dont la moyenne d'âge s'élève à 88 ans, 9 mois et 11 jours. Celle des hommes à 85 ans, 8 mois et 10 jours.

Les résidents rentrent de plus en plus tard dans la structure.

La durée moyenne de séjour est de 3 ans et 3 mois

Les entrants sont sélectionnés sur dossier et non par ordre d'arrivée. Les admissions se font selon les situations qui sont examinées au cas par cas, la notion d'urgence est prise en considération. En fonction de la charge de travail des équipes soignantes et de l'état de l'activité de l'UVA, un profil de Résident « admissible » est établi. Ce travail technique essentiel permet de maintenir un équilibre au sein de l'établissement et une prise en soins de qualité tout en respectant la mixité de public souhaitée.

#### Au niveau des ressources humaines

Ensuite, le groupe « ressources humaines » est le plus gros poste de dépenses de l'établissement. Il représente plus de 61 % du budget.

En 2022, trois agents sur emplois stables ont quitté la structure (mutation du directeur, une mise en disponibilité et un départ en retraite)

L'établissement est amené à recruter régulièrement des agents pour assurer la continuité du service en cas d'absence du personnel (maladies, congés maternité, congés d'été, formations, demandes de détachement, de mise en disponibilité...).

Au 31 décembre 2022, seul le poste de psychologue n'était pas pourvu. Il arrivera le 02 mai 2023.

Avec 3.080 jours d'absences, le taux d'absentéisme de l'EHPAD se situe à 13,9 %. Il est en baisse mais avec une forte augmentation des accidents de travail (+271,5%).

Un vaste plan de formation a été mis en place en 2022, qui n'avait pas pu être mis en œuvre l'année précédente du fait du covid.

Bien que l'absentéisme baisse, l'une des causes principale sont les accidents de travail, qui augmentent.

Au niveau du bilan financier, pour mémoire, l'exercice 2021 s'est clôturé par un déficit de (-) 41.194,98 €.

Globalement on constate une évolution des recettes supérieure à celle des dépenses, ce qui en matière de résultat, engendre un excédent.

Le résultat global de l'exercice est de 14.179,28 € (excédent), réparti entre la section

Hébergement pour -47 058, 01 €, la section dépendance pour – 19 847, 52 € et la section soins pour 81 084, 61 €.

Les recettes de l'établissement progressent de + 7,7 % entre 2022 et 2021.

Ce sont les produits de tarification qui progressent le plus (+ 9 %).

Cela résulte d'une part, de l'augmentation de l'activité de l'établissement (+ 2,5 %) et d'autre part de l'augmentation de la dotation Soins de l'ARS qui comprend cette année un appel à projet concernant la Qualité de Vie au Travail pour 69.460 €. L'ARS finance aussi l'intégralité des mesures salariales du Ségur de la santé, notamment le complément de traitement indiciaire (CTI), la prime « grand-âge » et l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Le montant total des dépenses pour 2022 s'élève à 3.899.667,64 € contre 3.675.252,43 € en 2021, soit une hausse 224.415,21 € représentant + 6,1 %.

Les charges d'exploitation (GI) et de structure (GIII) progressent fortement en 2022 alors que les dépenses de personnel stagnent.

Sur les charges d'exploitation, ce sont les prestations à l'extérieur qui progressent le plus (production de repas notamment, blanchisserie). Bien que relativement stables ces dernières années, les dépenses de structures ont, quant à elles, été affectées en 2022 par la comptabilisation de deux provisions : l'une de 69.460 € pour la réalisation de la Qualité de Vie au Travail financée en 2022 mais qui sera réalisée en 2023 ; l'autre pour 15.000 € en provision pour risque financier qui concerne de probables impayés de frais d'hébergement.

Pour conclure, on constate que les indicateurs financiers de l'établissement sont bons.

Les ratios et indicateurs d'analyse financière de l'établissement mettent en évidence sur les différents thèmes abordés une bonne santé financière de la structure.

Le seul indicateur qui est à nuancer est le taux de CAF. Il est faible en raison du peu d'investissement réalisé ces dernières années.

La trésorerie de l'établissement est un peu plus impactée cette année par son Besoin en Fonds de Roulement, mais les disponibilités financières et la capacité d'autofinancement restent satisfaisantes.

A l'issue de cet exposé, **Monsieur le Président** indique qu'il laisse la place au doyen de l'assemblée qui fera procéder au vote.

**Monsieur Duflot** signale que cette tâche est normalement dévolue au vice-président.

**Madame Verhaeghe** indique que le vote du compte administratif s'est toujours déroulé de cette manière.

Les autres membres du conseil n'ayant formulé aucune remarque de plus, le président sort, et laisse la place au doyen du conseil, monsieur Patou, qui sollicite l'accord des membres du conseil d'administration pour adopter ce compte administratif.

Le doyen entendu, les membres de l'assemblée, après en avoir discuté et délibéré, votent à l'unanimité le compte administratif 2022 pour l'EHPAD.

### **EHPAD - Proposition d'affectation du résultat 2022**

Il est proposé d'affecter les résultats de l'EHPAD de la manière suivante :

Hébergement : La section Hébergement présente un résultat déficitaire de (-) 47.058,01 €. Il est proposé de l'affecter sur le compte 1068631 – Réserve de compensation des déficits – EHPAD en attente de CPOM – Hébergement.

Dépendance et soins : Les sections Dépendance et Soins présentent un résultat excédentaire de + 61.237,29 €. Il est proposé de l'affecter sur le compte 1068632 – Réserve de compensation des déficits – EHPAD en attente de CPOM – Dépendance et Soins.

Monsieur le Président entendu, les membres de l'assemblée, après en avoir discuté et délibéré, entérinent à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat 2022 pour l'EHPAD.

### **SSIAD - Adoption du compte de gestion 2022**

Comme pour l'EHPAD, Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du conseil d'administration, pour adopter le compte de gestion 2022 du receveur municipal pour le SSIAD.

Monsieur le Président entendu, les membres de l'assemblée, après en avoir discuté et délibéré, entérinent à l'unanimité le compte de gestion 2022 présenté pour le SSIAD.

### SSIAD - Adoption du compte administratif 2022

Le compte administratif du SSIAD pour l'année 2022 est présenté par le directrice du SSIAD, qui débute par le bilan de l'activité.

La capacité d'accueil du SSIAD s'élève à 23725 journées (65 lits x 365 jours). L'établissement a réalisé un taux d'occupation de 83,21 %, avec 53 personnes pris en charge.

101 personnes ont été prise en charge en 2022, dont la moitié vivant seules. 26 demandes n'ont pu être satisfaites, dont 3 du fait d'un manque de personnel, et une grande partie du fait d'une hospitalisation.

La population accueillie est composé de 71 % de femmes, pour une moyenne d'âge de 85 ans (celle des hommes est de 89 ans). 100 % des bénéficiaires sont issus de la ville.

La durée moyenne des séjours est de 106 jours (contre 124 en 2021)

Au niveau des effectifs, ils représentent 76 % du budget. En 2022, il y avait en moyenne 8,57 ETP aides soignant(e)s, représentant 21 agents.

Il est à noter que le SSIAD a rencontré beaucoup de difficultés de recrutement en 2022. Il y a eu 331 jours d'absences, avec un taux d'absentéisme à 3,94 %.

Les formations ont été faites en 2022, notamment pour des remises à niveau (il n'y en avait pas eu en 2021 en raison de la crise sanitaire).

Concernant le budget, le montant total des recettes pour 2022 s'élève à 755 849,01 € contre 690 506,88€ en 2021, soit une hausse de + 65 342,13 € représentant + 9,46 %, essentiellement en

raison des dotations de l'ARS.

Le service de soin à domicile récupère 5,44 % de taux d'occupation par rapport à l'année précédente. Cependant il faut noter que les difficultés de recrutement ne permettent pas actuellement de tendre vers le taux d'occupation d'avant la crise sanitaire.

Le montant total des dépenses pour 2022 s'élève à 766 728,08 € contre 659 228,45 € en 2021, soit une hausse 107 499,63 € représentant + 16,31 %.

Le résultat d'exploitation de l'année 2022 se porte à +34 481, 66 €, excédentaire du fait d'un report de N-1 de + 45 360, 73 €.

Les ressources d'investissement proviennent des amortissements qui ont été réalisés, pour l'achat de deux véhicules (avec une augmentation conséquente), et des dépenses d'investissement qui se portent à 30 585, 80 € pour l'achat de matériel de bureau, informatique et de transport.

Le résultat d'investissement est de -2 439, 65 €, déficitaire en 2022 bien qu'il y ait un report de 15 757, 13 € de N-1.

Le résultat de l'exercice 2022 après reprise des reports de l'année N-1 s'élève à 32 042,01€.

A l'issue de cet exposé, **Monsieur le Président** quitte la salle et c'est la doyen du conseil qui sollicite l'accord des membres du conseil d'administration pour adopter ce compte administratif.

**Monsieur Dufлот** réitère sa remarque concernant la procédure du vote du compte administratif.

Le doyen entendu, les membres de l'assemblée, après en avoir discuté et délibéré, entérinent à l'unanimité, le compte administratif 2022 pour le SSIAD.

#### SSIAD - Proposition d'affectation du résultat 2022

Il est proposé d'affecter les résultats 2023 du SSIAD de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022: (-) 10 879,07€

Le report à nouveau du résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice de 2021 est de 45 360,73 €. Sur l'exercice 2023, il est ainsi proposé d'affecter 34 481,66 € (-10 879,07 € + 45 360,73 €) au compte 002

Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2022 : (-) 18 196,78 €

Le report du résultat de l'exercice de 2021 est de 15757,13 €. En résultat le déficit reporté en 2023 est de (-) 2 439,65 € reporté au compte 001

Monsieur le Président entendu, les membres de l'assemblée, après en avoir discuté et délibéré, entérinent à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat 2022 pour le SSIAD.

#### SSIAD – Ouverture/ fermeture de poste

Monsieur le Président propose la suppression d'un emploi d'auxiliaire à 35H et la création d'un emploi d'auxiliaire de soins à 28H.

Il souhaite que l'on s'assure de la suppression de l'emploi à 35H lors du dernier CT avant de procéder à son vote en conseil. Le Président indique donc que cette délibération ne concernera que la création du poste à 28H, qui permettra de passer un agent actuellement de 20H à 28H.

Madame Verhaeghe prend la parole : l'ambiance est bonne parce qu'un travail a été fait il y a quelques années pour passer les contrats à 28H. Cela a permis la stabilité de l'équipe, en plus du Ségur de la Santé.

Monsieur Duflot s'exprime à son tour : il y a des problèmes de recrutement dus à la concurrence des autres structures. Il pense que ces difficultés vont perdurer.

Madame Pinto : Il y a beaucoup d'agents partant vers les agences d'interim, qui rémunèrent mieux.

Monsieur le Président entendu, les membres de l'assemblée, après en avoir discuté et délibéré, entérinent à l'unanimité cette décision

### **CCAS - Adoption du compte de gestion 2022**

Comme pour l'EHPAD et le SSIAD, Monsieur le Président explique qu'il s'agit ici du compte de gestion 2022 établi par le receveur municipal, compte qui est le reflet du compte administratif.

Monsieur le Président sollicite donc l'accord des membres du conseil d'administration, pour adopter le compte de gestion 2022 du receveur municipal.

Monsieur le Président entendu, les membres de l'assemblée, après en avoir discuté et délibéré, entérinent à l'unanimité le compte de gestion 2022 présenté pour le CCAS.

### **CCAS – Adoption du compte administratif 2022**

Madame la directrice du CCAS présente le rapport budgétaire 2022, et débute par le bilan d'activité.

Le service a réalisé 13 190 accueils d'usagers contre 11 294 en 2021 soit +16,80 % d'augmentation des demandes.

Le motif de visite le plus important outre le SAAD, est le logement, puis viennent les démarches administratives.

Il est à noter que les délais se sont considérablement allongés entre le jour de la demande de rendez-vous et la date effective du rendez-vous : il est de 26 jours en moyenne en 2022 contre 15 jours en 2021.

Pour soulager le pôle social, il est prévu de recruter un conseiller numérique en 2023.

Au niveau des rendez-vous, les usagers sont essentiellement reçus (40%), puis les aides légales (12%).

On peut donc noter que les aides facultatives ont été multiplié par 10 en 3 ans. En effet, il y avait 12 bénéficiaires des aides facultatives en 2019 contre 91 en 2022, et plus de 49 % entre 2021 et 2022. C'est la conséquence certaine de la crise sanitaire.

Concernant le service Logement, la tension sur ce service est extrêmement forte. En effet, il y a 5584 demandeurs pour la ville de Ronchin alors que l'on enregistre 160 logements disponibles, soit un ratio de 35 foyers pour 1 logement.

Pour l'Épicerie solidaire, au 31 décembre 2022, il y a eu une file active de 148 familles, qui représente 404 individus, alors qu'en 2021, il y avait 141 familles, pour 374 personnes.

En terme de répartition des bénéficiaires, la part des personnes seules et des familles monoparentales représente plus de 70 % des personnes accueillies à l'Épicerie, légèrement en hausse par rapport à 2021.

Concernant les ressources humaines du CCAS, depuis plusieurs années, dans un soucis d'équilibre financier, l'établissement poursuit sa gestion rigoureuse dans le domaine. Ce groupe est le plus gros poste de dépenses de l'établissement. Il représente plus de 68 % du budget.

Il y a 16 emplois permanents, dont 2 en temps non complets (hors aides à domicile) ;

L'âge moyen des agents est de 46 ans, avec 71 % de femmes.

En raison de la crise sanitaire, pratiquement aucune formation n'avait été dispensée au cours des années 2020 et 2021. En 2022, 7 agent-e-s ont suivi des formations

Au niveau de l'absentéisme, avec 125 jours d'absence, le taux d'absentéisme du CCAS se situe à 1,56% contre 8,5 % en 2021. A noter qu'il n'y a plus d'arrêt de « longue durée », qui était le motif le plus important en 2021.

Concernant le budget, le montant des recettes d'exploitation pour 2022 s'élève à 951 816,34 € contre 981 669,86€ en 2021, soit une baisse de 29 853,52 € représentant -3,04 % par rapport à 2021, essentiellement dû à des baisses de dotations des structures annexes notamment le SAAD et

dû au remboursement à la préfecture d'une partie du financement du PRE non utilisé (1 poste non pourvu).

Le montant total des dépenses d'exploitation pour 2022 s'élève à 998 591,01 € contre 973 367,17 € en 2021, soit une hausse 25 223,84 € représentant +2,59 %.

Les charges d'exploitation et de structure progressent fortement en 2022 alors que les dépenses de personnel stagnent malgré les nouvelles mesures concernant la rémunération des agents sociaux. En effet depuis avril 2022 l'instauration du CTI pour les agents du CCAS au même titre que les agents des structures médico-sociales pèse sur les charges de personnel mais cela est compensé par le fait que le CCAS rencontre des difficultés de recrutement sur le pôle social et sur le PRE. Le désamour des métiers du social se fait ressentir depuis la période de Covid.

Au niveau des ressources d'investissement, elles concernent les immobilisations corporelles pour un montant de 17 330, 65 €.

Les dépenses d'investissement s'élève à 11 292,26 €. Elles se composent d'immobilisations incorporelles pour un montant de 4 600,80€ et d'immobilisations corporelles de 6 691,46€, correspondant à l'achat d'un défibrillateur (obligation légale pour tout établissement accueillant le public), ainsi que l'équipement du CCAS en pc portable.

Pour conclure, l'inflation reste problématique pour les citoyens Ronchinois, mais depuis le début de la pandémie, tous les CCAS sont dans la même situation.

La précarité touche de nouveaux publics, et aussi de plus en plus de jeunes. Ces situations se développent aussi chez les salariés, y compris pour certains de nos agents.

Par ailleurs, il y a de plus en plus de familles monoparentales. De même, le CCAS répond de plus en plus aux sollicitations des personnes âgées. Actuellement le CCAS de Ronchin fournit un accompagnement à minima. L'explosion de la précarité modifie en profondeur le travail des agents, qui se trouvent confrontés à une charge de travail accrue.

La polyvalence est devenue incontournable pour faire face à la demande et à sa diversification. Même si le CCAS a un taux d'absentéisme des plus bas, il faut rester vigilant.

Le choix d'un budget constant depuis la pandémie pèse sur les capacités à accompagner les ronchinois alors même que l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires pèse sur les

finances du CCAS et que la courbe en hausse des dépenses structurelles

**Madame Verhaeghe** prend à nouveau la parole pour constater que le délai d'attente est très long alors même que la temporalité n'est pas la même pour les personnes qui sont dans les besoins.

**Madame Taieb** y répond en indiquant que l'accueil du CCAS fait un très bon travail au quotidien, qui est notamment en mesure d'orienter les usagers vers les bons interlocuteurs lorsque cela n'est pas de la compétence du CCAS, car encore beaucoup de structures renvoie vers Le CCAS alors que cela ne relève pas de sa compétence (ex : retraite). Elle précise également que le délai de 26 jours entre la demande et la date effective du rendez-vous ne concerne que les compétences du CCAS. Le service Logement est un peu moins en tension parce qu'il n'y a plus de gros projets de construction en cours, même si les difficultés persistent avec certains bailleurs.

Au niveau de l'épicerie solidaire, le nombre de personnes augmentent, notamment la part des personnes seules, et plus généralement, au niveau de tous les services, peut être du à la fin de la trêve hivernale.

**Monsieur Duflot** précise que la difficulté sur le logement est liée à l'augmentation du nombre de demandeurs. Le constat est le même au niveau de l'Épicerie solidaire, même si les secours populaires vont remettre en place des actions de prises en charge.

**Le président** prend la parole pour indiquer qu'au niveau des ressources, il sera prévu une augmentation conséquente en 2024.

Ensuite, pour en revenir aux difficultés de logement et des dépenses des ménages, SIA réhabilite un bâtiment situé rue Braille, afin d'en améliorer les performances énergétiques, et ainsi diminuer l'impact de ces coûts sur les ménages.

D'autre part, Habitat Du Nord a accepté d'aller au 2ème quartile (?) dans les critères de revenus afin d'obtenir davantage de mixité sociale dans le quartier de la Comtesse de Ségur.

Enfin, Vilogia investit 30 millions d'€ au champs du Cerf en travaux de rénovation, et notamment en isolation. Cela permettra à terme aux personnes y habitant de diminuer leurs factures.

Il espère que toutes ces mesures diminueront un peu les difficultés rencontrées par les ronchinois.

A l'issue de cet exposé, **Monsieur le Président** quitte la salle et c'est **le doyen de l'assemblée** qui sollicite l'accord des membres du conseil d'administration pour adopter ce compte administratif pour l'année 2022.

Le doyen entendu, les membres de l'assemblée, après en avoir discuté et délibéré, entérinent à l'unanimité le compte administratif 2022 présenté pour le CCAS.

### **CCAS – Proposition d'affectation du résultat 2022**

Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du conseil d'administration pour entériner l'affectation du résultat 2022 de la manière suivante :

- Résultat d'investissement : + 6 038,39 €, en report à nouveau excédentaire au compte 001 « Résultat d'exécution de la section investissement reporté ».

À la clôture de l'exercice 2021, le résultat de clôture en section d'investissement étant de : + 108 893,46 €. Sur l'exercice 2023, il est donc proposé d'affecter en recette du compte 001 la somme de : 114 931,85 € (6 038,39 € + 108 893,46 €).

- Résultat d'exploitation déficitaire de 2022 : - 46 774,67 €

À la clôture de l'exercice 2021, le résultat de clôture en section de fonctionnement était de : + 294 936,84 €. Sur l'exercice 2023, il est ainsi proposé d'affecter en recette du compte 002 la somme de 248 162,17 € (soit - 46 774,67 € + 294 936,84 €).

Monsieur le Président entendu, les membres de l'assemblée, après en avoir discuté et délibéré, entérinent à l'unanimité, la proposition d'affectation du résultat 2022 présentée pour le CCAS.

### **CCAS – Validation de la convention PRE avec la maison du Grand-Cerf**

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de l'ancien DRE appelé désormais P.R.E (Programme de Réussite Éducative) pour lequel le conseil d'administration du CCAS a approuvé par

délibération les orientations. Il a notamment approuvé la répartition  
l'action intitulée : « accompagnement scolaire renforcé ».

Afin de mener à bien la réalisation de cette action, Monsieur le Président explique qu'il convient de formaliser les obligations afférentes à la délégation donnée par le CCAS à la Maison du Grand Cerf et de signer la convention dont les membres du conseil ont pu prendre connaissance dans le dossier de séance.

Monsieur le Président sollicite donc l'accord des membres du conseil d'administration pour l'autoriser à signer cette convention pour l'année 2023.

Monsieur le Président entendu, les membres de l'assemblée, après en avoir discuté et délibéré, entérinent à l'unanimité la signature de cette convention.

#### **CCAS– Délégation dans le cadre de l'article R123-21**

Le Président rend compte, comme à chacune des réunions obligatoires du conseil d'administration, des décisions prises dans le cadre de l'article R123-21.

Le montant total des aides accordées depuis le dernier conseil d'administration s'élève à  
1655, 07 €

#### **SAAD – Adoption du compte de gestion 2022**

Comme pour l'EHPAD, le SSIAD et le CCAS, Monsieur le Président explique qu'il s'agit ici du compte de gestion 2022 établi par le receveur municipal, compte qui est le reflet du compte administratif.

Monsieur le Président entendu, les membres de l'assemblée, après en avoir discuté et délibéré, entérinent à l'unanimité le compte de gestion 2022 présenté pour le SAAD.

## SAAD– Adoption du compte administratif 2022

La directrice du CCAS présente tout d’abord le bilan social du service d’aide à domicile.

Le service a réalisé 22 375 heures de prestations pour 201 usagers sur l’année 2022 contre 26 688 heures en 2021 soit une chute d’activité de -16,16%.

21 566 repas pour 121 usagers, soit une baisse de 18 %.

30 % des bénéficiaires utilisent le SAAD entre 4 et 5 ans.

Au 31 décembre 2022, la population accueillie était composée de 69 % de femmes

Au niveau des ressources humaines, les effectifs représentent 73 % du budget.

Dans ce service, seules les coordonnatrices sont titulaires en tant qu’agent administratif. Aucun agent social du SAAD n’est stagiaire.

En 2022, 1 agente du service « portage des repas » est partie en retraite remplacée par une agente en provenance du service « épicerie solidaire ».

Avec 1 134 jours d’absences, le taux d’absentéisme du SAAD se situe à 6,61%.

Au niveau du bilan financier, les recettes d’exploitation pour 2022 s’élève à 1.104.309,29 € contre 858.260,00€ en 2021, soit une hausse de +246.049,29 € représentant + 28,63 % en raison des dotations exceptionnelles du Département pour l’aide au maintien des services à la personne pour un montant de 404 059,88 € ( APA et PCH), et ce, malgré la diminution de l’activité du service de -16,16 %.

Le montant total des dépenses de fonctionnement pour 2022 s’élève à 933 939,09 € contre 900 688,38 € en 2021, soit une hausse 33 250,71 € représentant + 3,69 %.

La section exploitation présente un résultat excédentaire de 118 649,28 €.

Pour la section investissement, il est déficitaire à (-) 3 177,34 €.

Les recettes d’investissement de 2022 sont faibles du fait d’un budget détaché de celui du CCAS. En 2021, la section d’investissement était à zéro. Quant aux dépenses, d’investissement, il s’élèvent à

1998, 00 €. Elles sont composées des concessions et droits similaires d'achat de matériel de bureau et informatique.

Pour conclure, on constate une baisse d'activité, qui se poursuit en 2022, liée à la COVID-19.

C'est la conséquence de la baisse de personnel, dû notamment au manque d'attractivité des métiers de l'aide à domicile (salaires faibles et des conditions de travail difficiles).

Depuis la pandémie de Covid, peu de personnes sont entrées dans le secteur qui a surtout connu un jeu de vases communicants entre les différentes structures en fonction des revalorisations salariales : des départs du monde du domicile vers les Ehpad à l'été 2020, avec la mise en place du Ségur de la santé; des agents-es du public ou salariés-es du privé lucratif rejoignant le secteur associatif.

Pour le portage de repas, ce n'est pas le cas, c'est plutôt lié à la qualité de la prestation (via le prestataire). Le service a explosé durant le covid, et là, la situation revient à la normale.

API, le prestataire, a de gros problèmes de personnel et d'approvisionnement et plus généralement, tous les services de restauration ont le même genre de problèmes (le manque de personnel s'y fait également ressentir).

**Monsieur le président** prend la parole pour indiquer que c'est effectivement un secteur très concurrentiel.

En ce qui concerne le service Autonomie, le cahier des charges devrait paraître au mois de juin 2023.

**Madame Verhaeghe** indique au Président que le CCAS a eu raison de maintenir le service pour une ville comme Ronchin [*N.B. : Le président avait indiqué à plusieurs reprises, depuis 2014, que le service devra sans doute fermer du faits de difficultés récurrentes*].

**Madame Taieb** indique que c'est en effet compliqué de maintenir un service de qualité, qu'avait pu connaître les bénéficiaires, et qui se rendent bien évidemment compte de la dégradation régulière du service.

**Madame Durot** indique que Intermaid [N.B. : structure d'insertion professionnelle par l'activité économique] a les mêmes difficultés.

**Monsieur Patou** : y a-t-il beaucoup de concurrence sur la ville ?

**Madame Taieb** : oui. Il y a de grosses sociétés sur le secteur. Le service est compliqué, l'État a beaucoup aidé (loi Grand Âge qui n'a jamais vu le jour). Or, cela représente une grosse part de notre activité.

**Monsieur le Président** indique également que c'est compliqué de faire de la publicité car il n'y a pas de moyen d'assurer le service après.

Un projet de formation par l'EHPAD est en cours afin de monter en compétences les agents. Il faut mettre en place des passerelles entre les structures.

Après ces échanges, le président laisse sa place au doyen de l'assemblée, monsieur Patou, qui appelle au vote du compte administratif 2022 pour le SAAD.

Le doyen entendu, les membres de l'assemblée, après en avoir discuté et délibéré, entérinent à l'unanimité le compte administratif 2022 présenté pour le SAAD.

#### SAAD– Proposition d'affection du résultat 2022

Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du conseil d'administration pour entériner l'affectation du résultat suivante, à savoir :

- Résultat d'exploitation : + 172 073,36 €

A la clôture de l'exercice 2021, le résultat de clôture en section de fonctionnement était de : - 53 424,08 €. Sur l'exercice 2022, il est donc proposé d'affecter au compte 002 la somme de + 118 649,28 € (soit 172 073,36 € - 53 424,08 €) du résultat de l'exercice 2022

- Résultat de d'investissement : - 1 703,16 €

A la clôture de l'exercice 2021, le résultat de clôture en section d'investissement était de :

(-) 1 474,18 €. Sur l'exercice 2023, il est donc proposé d'affecter au compte 001 la somme de (-) 3 177,34 € (soit - 1 703,16 € - 1 474,18 €) du résultat de l'exercice 2022.

Monsieur le Président entendu, les membres de assemblée, après en avoir discuté et délibéré, entérinent à l'unanimité, la proposition d'affectation du résultat 2021 présentée pour le SAAD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 20h15.

Monsieur le Président indique qu'il ne sait pas s'il présidera le prochain conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le



ID : 059-265905075-20230627-DELIB\_034\_EX23-DE

*[Faint, illegible handwritten text]*

*[Faint, illegible handwritten text]*

Mme CLAEYS Yvette



M. DERAM BE

Pouvoir à M. Patou

M. DOUTEMENT Bernard

Pouvoir à M. Geenens

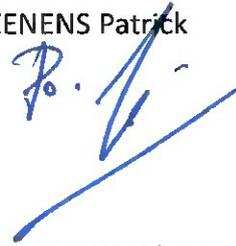
M. DUFLOT Pierre



Mme DUROT Céline



M. GEENENS Patrick



Mme HELOUIN Geneviève



Mme HOFACK Béatrice

Pouvoir à Mme Durot



Mme MEBARKIA Khalissa

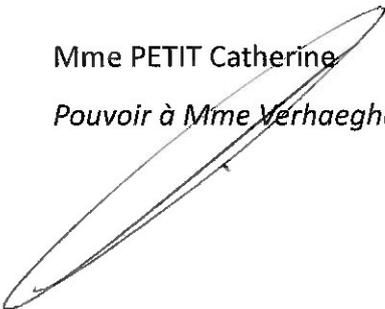


M. PATOU Jean-Claude

p.o. 

Mme PETIT Catherine

Pouvoir à Mme Verhaeghe



M. PYL Jean-François

Pouvoir à M. Duflot



Mme VERHAEGHE Colette

